



Mairie déléguée

14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT N° AT/3/2024

Le Maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer, dans un but de sécurité publique lors de l'installation d'une nacelle pour raccordement électrique sur façade, le stationnement de tout véhicule est interdit sur la D64 Route de Fervaques ;

ARRÊTÉ

Article 1

En raison de l'installation d'une nacelle pour raccordement électrique sur façade, le stationnement de tout véhicule est interdit sur la D64 Route de Fervaques le 26/01/2024 avec basculement de circulation sur chaussée opposée;

Article 2

Le policier municipal et M. le Commandant de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le 18/01/2024

Le Maire délégué,

Roland BAUCHET

